



Direction générale de
l'enseignement
postobligatoire

Division de l'enseignement
gymnasial et professionnel

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

Réf. : DAT/aot/02.22.09

Lausanne, le 5 janvier 2012

Note préliminaire

La brochure qui suit – valable pour 2010-2011 – présente la formation aboutissant à la maturité spécialisée orientation pédagogie (MSOP) telle qu'elle se déroule aussi cette année 2011-2012. Si elle est éditée, la brochure pour l'année scolaire 2011-2012 ne comprendra que des modifications mineures de «toiletage» du texte.

L'adjoint

Denis Aubert



Maturité spécialisée orientation pédagogie (MSOP)

Répartition horaire des disciplines,
plan d'études et critères de réussite
pour l'année scolaire 2010-2011

d g e p



**Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture**
Direction générale de
l'enseignement postobligatoire

Maturité spécialisée orientation pédagogie

Répartition horaire des disciplines

**Plan d'études et critères de réussite
pour l'année scolaire 2010-2011**

Le plan d'études tel que présenté dans cette brochure subira quelques modifications pour l'année scolaire 2011-2012.

Table des matières

Débouchés prévus pour les détenteurs de la maturité spécialisée orientation pédagogie	7
Conditions d'accès	8
Prérequis: séjour linguistique	8
Contenu de la formation	9
Organisation de la formation	10
Lieux de formation	10
Inscription	11
Répartition horaire des enseignements	11
Evaluation	12
Examens	13
Information à propos de l'allemand	14
Conditions de réussite	15
Plans d'études pour les disciplines ou domaines	16
Français	16
Objectifs	16
Méthodes	17
Programme	18
Evaluation	19
Examen	20
Allemand	20
Considérations générales	20
Objectifs fondamentaux	21
Contenus de formation	22
Examen	23
Mathématiques	24

Sciences expérimentales	
Objectifs communs en biologie, chimie et physique	25
Biologie	25
Objectifs spécifiques à la biologie	25
Contenus	26
Chimie	27
Objectifs généraux	27
Compétences et contenus de formation	27
Physique	28
Objectifs / Contenus	28
Sciences humaines	29
Histoire	29
Objectifs généraux / Objectifs fondamentaux	29
Objectifs intermédiaires et contenus	30
Interdisciplinarité	31
Méthodologie – Moyens d’enseignement	31
Examen et évaluation	31
Histoire et sciences des religions	32
Considérations générales	32
Définition / Objectifs généraux / Objectifs spécifiques	32
Contenus	33
Attitudes et savoir-être	33
Savoir-faire / Dotation / Examen	34
Géographie	35
Définition / Objectifs généraux / Savoirs	35
Démarche / Savoir-faire	36
Attitudes / Contenus	37
Remarques / Examen	38
Travail de maturité spécialisée	39

Compléments de formation dans le domaine visé 40

**Plan d'études pour les compléments de formation
dans le domaine visé** 41

Philosophie 41

Introduction / Objectifs / Méthodes 41

Contenu / Evaluation, examen 42

Psychologie 42

Introduction / Objectifs généraux 42

Objectifs fondamentaux 43

Contenu / Evaluation, examen 43

Cadre légal et réglementaire 44

Débouchés prévus pour les détenteurs de la maturité spécialisée orientation pédagogie

La maturité spécialisée orientation pédagogie (MSOP) est le titre couronnant une formation d'une année au maximum, suivant l'obtention du certificat de culture générale. Elle donne accès à la procédure d'admission à la Haute école pédagogique du canton de Vaud, en vue de la formation menant à l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire.

En cas de reconnaissance du titre par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), le détenteur de la MSOP pourra s'inscrire à la procédure d'admission à la formation à l'enseignement dans les degrés préscolaire et primaire dans des HEP d'autres cantons ou régions, à l'exclusion de la formation équivalente dans le canton de Genève.

Conditions d'accès

L'accès à la formation à la MSOP est ouvert à tout titulaire d'un certificat de culture générale, option sociopédagogique, obtenu dans une Ecole de culture générale et de commerce d'un gymnase vaudois.

Les détenteurs du certificat de culture générale d'une autre option peuvent s'inscrire; ils sont néanmoins astreints à des compléments de formation dans le domaine visé.

Les détenteurs du diplôme d'études commerciales ou d'un ancien diplôme d'un gymnase vaudois sont admis exceptionnellement jusqu'à l'année scolaire 2012-2013. Pour ces élèves, le titre ne peut être reconnu sur le plan suisse; il leur donnera néanmoins accès à la procédure d'admission à la HEP du canton de Vaud.

L'admission d'un candidat d'un autre canton est soumise à l'approbation du canton de domicile. Le département est responsable des relations avec les autorités du canton de domicile.

Prérequis: séjour linguistique

Avant de commencer la formation en école proprement dite, le candidat aura effectué un séjour linguistique attesté, d'au moins six semaines consécutives dans une région de langue allemande, en principe Allemagne ou Autriche. Ce séjour doit permettre de pratiquer l'allemand mais n'implique pas l'inscription dans un centre de langues. A côté de son intérêt évident pour l'apprentissage de la langue, il faut savoir que le séjour linguistique est exigé pour l'admission à la HEP du canton de Vaud.

L'organisation du séjour linguistique est de la responsabilité de l'élève. Le gymnase n'intervient pas dans la recherche du lieu de séjour, qui peut prendre différentes formes.

Une période de véritable immersion, avec éventuellement quelques cours, est plus profitable qu'un séjour en internat dans une école dispensant des cours de vacances.

Le séjour sera validé, après présentation à la direction du gymnase d'un document attestant de la durée et du lieu du séjour. La formation en école ne peut pas être entreprise sans la validation du séjour linguistique.

Contenu de la formation

La formation en vue de l'obtention de la MSOP vise à acquérir des connaissances complémentaires à celles du certificat de culture générale, permettant d'aborder avec la maturité et les capacités nécessaires les études dans une haute école pédagogique. L'objectif est d'atteindre un niveau proche de celui de la maturité académique dans un nombre restreint de disciplines.

L'obtention de la maturité spécialisée est liée à la réussite d'une formation en école comportant des cours dans cinq disciplines ou domaines d'études et à la validation d'un travail de maturité spécialisée.

Disciplines ou domaines faisant l'objet d'un enseignement et d'une évaluation.

1. Français
2. Allemand
3. Mathématiques
4. Sciences expérimentales (comprenant des enseignements en biologie d'une part et en chimie ou en physique d'autre part)
5. Sciences humaines (comprenant des enseignements en histoire, en histoire et sciences des religions et en géographie)

De plus, un travail de maturité spécialisée est effectué.

Organisation de la formation

La formation comprend:

- Trente-deux semaines de cours dans les disciplines ou domaines français – allemand – mathématiques – sciences expérimentales – sciences humaines. Les cours commencent à la rentrée des vacances d'automne et se terminent à la fin de l'année scolaire. Les enseignements se déroulent sur vingt-quatre périodes par semaine. Une part importante de la formation implique un travail personnel à domicile.
- Un travail de maturité spécialisée, réalisé individuellement ou à deux, doit être réussi pour autoriser l'accès aux examens. Le suivi du travail de maturité spécialisée est assuré par un maître répondant du gymnase.
- Le cas échéant, des cours de compléments de formation dans le domaine visé sont organisés pendant la période de cours en école.

Lieux de formation

En 2010-2011, quatre gymnases vaudois (Gymnase de Beaulieu, Gymnase de Burier, Gymnase de Morges et Gymnase d'Yverdon) sont en charge des enseignements, du suivi des élèves et de la certification dans le cadre de la formation à la MSOP.

La Conférence des directeurs des gymnases vaudois (CDGV) décide de l'ouverture des classes dans chaque gymnase en fonction des inscriptions. Elle peut déroger au principe de proximité du domicile en cas de nécessité.

Inscription

L'élève qui souhaite entrer en formation à la MSOP s'inscrit auprès de l'établissement qu'il fréquente. Son inscription – et celle aux compléments de formation si son titre n'est pas dans la bonne option – est confirmée en juillet, après l'obtention du certificat, en même temps que lui est indiqué le gymnase auquel il sera rattaché.

Pour l'élève qui aurait interrompu ses études après l'obtention du certificat de culture générale ou du diplôme, l'inscription doit être faite auprès du gymnase dans lequel il a obtenu son titre. S'il vient d'un autre canton, il s'adresse à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

Répartition horaire des enseignements

Discipline ou domaine	Périodes / semaine	Nombre de semaines	Dotation totale en périodes
Français	6	32	192
Allemand ¹	3	32	96
Mathématiques	4	32	128
<i>Sciences expérimentales</i>			
– Biologie ³	2	32	64
– Chimie ou Physique ^{2/3}	2	32	64
<i>Sciences humaines</i>			
– Histoire	2	32	64
– Histoire et sciences des religions	2	32	64
– Géographie	2	32	64
Travail de maturité spécialisée	1	32	32
Totaux	24	32	768

¹ Cours réservé aux élèves qui n'ont pas réussi l'examen externe de niveau B2 reconnu internationalement.

² Les élèves choisissent, à l'inscription, une des deux disciplines.

³ Ces enseignements peuvent comporter des travaux pratiques, compris dans la dotation horaire.

Evaluation

Les modalités d'évaluation des enseignements sont de deux types:

- des contrôles au cours de l'année permettent d'établir une note annuelle de discipline (cas de l'allemand mis à part) ou de domaine (un bulletin intermédiaire est fourni à l'élève selon le calendrier de l'établissement);
- un examen pour chaque discipline ou domaine est organisé en fin d'année scolaire; pour l'allemand, l'examen externe donne lieu à une note, par transcription de l'appréciation fournie par l'instance d'examen.

La note annuelle de domaine – que ce soit en sciences expérimentales ou en sciences humaines – est constituée de la moyenne de toutes les notes obtenues au cours de l'année dans chacune des disciplines formant le domaine.

Les notes annuelles et d'examen des disciplines ou domaines sont établies au demi-point.

Les notes définitives sont la combinaison de ces deux types de notes.

Le nombre minimum de notes de chaque discipline est celui défini par le RGy, art 59, diminué d'une unité pour tenir compte d'un nombre de semaines plus court.

Examens

Les examens portent sur les cinq disciplines ou domaines abordés dans le cadre de l'enseignement au gymnase pendant les semaines de cours de l'année de MSOP.

Discipline	Examen écrit (durée)	Examen oral (durée)
Français	3 heures (180 minutes)	15 minutes
Allemand ¹	Examen externe	Examen externe
Mathématiques	3 heures (180 minutes)	–
<i>Sciences expérimentales</i>		
Biologie		15 minutes
<i>Sciences humaines</i>		
Une des trois disciplines, tirée au sort ²		15 minutes

¹ Voir chapitre suivant: «Information à propos de l'allemand».

² Le tirage au sort de la discipline de l'examen en sciences humaines a lieu à la rentrée des vacances de Pâques. Il est organisé par la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

A l'issue des examens, les notes définitives sont établies comme suit:

1. Français:
$$\frac{\text{note d'écrit} + \text{note d'oral} + 2 \times \text{note annuelle}}{4}$$
2. Allemand: transcription de l'appréciation figurant sur la certification du niveau B2, obtenue à l'extérieur du gymnase
3. Mathématiques:
$$\frac{\text{note d'écrit} + \text{note annuelle}}{2}$$
4. Sciences expérimentales:
$$\frac{\text{note d'oral} + \text{note annuelle du domaine}}{2}$$
5. Sciences humaines:
$$\frac{\text{note d'oral} + \text{note annuelle du domaine}}{2}$$

Information à propos de l'allemand

Dans son *Règlement du 24 novembre 2005 sur les études menant au Bachelor of arts en enseignement pour les degrés préscolaire et primaire et au Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire*, la HEP du canton de Vaud précise que «la maîtrise de l'allemand est certifiée par la réussite d'un examen reconnu internationalement, correspondant au niveau B2 défini par le cadre européen commun de références pour les langues» (article 16 alinéa 4).

Dans le cadre de la formation à la MSOP, deux situations peuvent se présenter:

- L'élève a déjà obtenu le certificat de niveau B2, au cours ou à l'issue du séjour linguistique par exemple. Il est alors dispensé des cours d'allemand et les résultats obtenus lors de l'examen externe sont transcrits sur l'échelle de 1 à 6 pour constituer la note d'allemand requise dans le certificat de maturité spécialisée.
- L'élève suit les cours d'allemand organisés dans le cadre de la MSOP. Il se présente – au plus tard en juin – à un examen de certification externe de langue allemande de niveau B2. L'appréciation fournie par le centre, quel que soit le résultat obtenu, est alors transcrite pour constituer la note d'allemand reprise dans le certificat de maturité spécialisée. La réussite de l'examen n'est indispensable que pour l'entrée à la HEP du canton de Vaud.
- La transcription des appréciations de l'examen externe est opérée selon l'échelle 1 de l'annexe 2 à l'«Aide mémoire IV – Recommandations à l'intention des écoles concernant l'intégration des diplômes internationaux de langues aux examens de maturité professionnelle», Commission fédérale de maturité professionnelle, 19 novembre 2009.
- Les possibilités de recours contre les résultats du diplôme de langue lui-même restent réservées; elles suivent les règlements prévus à cet effet par les organisations correspondantes.
- Quelques lieux où passer les certifications externes:
 - Centre d'examens du Goethe-Institut de l'Université de Lausanne (www.unil.ch/goethe)
 - Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse, à Fribourg (www.vkhs.ch)
 - Institut de formation des adultes (IFAGE) à Genève
 - HES-SO du Valais à Sion (www.hevs.ch)

Conditions de réussite

L'article 98 du Règlement des gymnases du 13 août 2008 s'applique. Des précisions sont apportées ci-dessous, relatives en particulier à la lettre a de l'alinéa 1 concernant les prestations complémentaires dans le domaine professionnel.

Pour obtenir la MSOP, l'élève doit:

- Obtenir au moins la note 4 dans l'évaluation du travail de maturité spécialisée.
- Obtenir un nombre de points au moins égal à 24 pour la somme des résultats annuels dans les disciplines ou domaines enseignés au gymnase, y compris la note d'allemand et de la note attribuée au travail de maturité spécialisée.
- Ne pas avoir plus de deux notes inférieures à 4,0.
- Ne pas avoir plus de 1,0 point négatif.
- Le cas échéant, obtenir la note certifiant ainsi l'acquisition des compléments de formation dans le domaine visé.

L'élève en échec peut se présenter à une session de rattrapage pour autant que les conditions suivantes soient réunies:

- le total des notes insuffisantes ne dépasse pas trois;
- le nombre de points négatifs ne dépasse pas deux.

Dans ce cas, seules les disciplines dont la note définitive est insuffisante font l'objet d'un examen de rattrapage. Les résultats des disciplines ou domaines réussis restent acquis.

Les examens de rattrapage ont lieu à la fin des vacances scolaires d'été. L'inscription est de la responsabilité du candidat. La préparation est à la charge de l'élève, aucun cours spécifique n'étant organisé.

En cas d'échec après la session de rattrapage une seconde tentative de satisfaire aux conditions d'obtention de la MSOP peut être entreprise. Elle implique de suivre tous les cours, de participer à toutes les évaluations et de refaire un travail de maturité spécialisée. Exceptions:

- la validation, après l'obtention de la note 4 au moins, des compléments de formation dans le domaine visé reste acquise;
- la certification externe d'allemand de niveau B2 réussie est prise en compte pour le calcul de la note dans cette discipline.

Plans d'études pour les disciplines ou domaines

Français

Littérature – Langue et argumentation

Objectifs

Objectifs généraux

L'enseignement du français vise à développer chez l'étudiant la capacité de maîtriser la langue écrite et orale.

Il s'inscrit de façon privilégiée dans le champ littéraire dont il explore les formes et les contenus. La lecture des textes littéraires permet en effet de découvrir, dans toute sa diversité, la relation de l'homme à lui-même, à autrui, à la réalité sociale, politique et culturelle. Par la pratique des œuvres littéraires, l'étudiant est amené à exercer sa pensée, nourrir son imaginaire et développer ses moyens d'expression dans une triple perspective:

- se découvrir et s'affirmer en tant que personne;
- se définir et s'engager dans la relation à autrui;
- se situer face au monde en tant qu'individu et citoyen.

D'autre part, l'étudiant est invité à élaborer un projet qui lui permette dans la mesure du possible:

- de développer à la fois son autonomie et son aptitude à travailler en équipe,
- de s'initier à une pratique réflexive,
- de stimuler sa curiosité intellectuelle,
- d'identifier ses atouts et ses lacunes et d'accepter les remédiations proposées.

Objectifs spécifiques

- développer son plaisir de lecteur grâce à des outils d'analyse, des clés de lecture,
- découvrir diverses fonctions de la littérature (vision du monde, esthétique, subversion, mode de représentation de la réalité...),
- conduire une recherche documentaire critique (choix des documents pertinents, prise de notes selon des critères explicites, sélection et hiérarchisation des informations utiles, exploitation critique de ces informations),
- développer ses moyens d'expression,
- améliorer son orthographe et sa syntaxe,
- s'adapter à des situations de communication diverses,
- savoir lire et rédiger des textes de types différents dans leur forme, leur contenu, leur visée,
- savoir exploiter l'image et le film.

Ces compétences transversales sont exercées dans une approche contextualisée, seule susceptible de donner un sens au projet.

Méthodes

La forme suggérée est la suivante: $\frac{1}{4}$ séminaire, $\frac{3}{4}$ travaux pratiques (individuels ou par groupes) en évaluation formative et continue.

+ 1 période consacrée à l'orthographe / grammaire et syntaxe.

+ 1 période consacrée à l'histoire littéraire.

Cette organisation implique une tâche de longue haleine dont la réalisation exige la maîtrise d'un certain nombre d'outils. Ils se situent dans un champ disciplinaire spécifique et ont chacun une orientation bien définie. Un tel choix évite l'atomisation de tâches ponctuelles et inscrit l'approche proposée dans un contexte cohérent.

L'étudiant est, certes, encouragé à enrichir sa culture par des rencontres, des spectacles, des lectures mais la charge de travail demandée devrait pouvoir s'inscrire essentiellement dans le cadre des 192 périodes. Chaque activité constitue idéalement une étape nécessaire à la préparation de la prestation finale. L'étudiant est aussi amené à présenter à ses camarades les résultats intermédiaires de ses recherches.

Programme

Littérature

Visée: stimuler ou susciter l'intérêt de l'étudiant lecteur, spectateur et acteur de la vie culturelle. Individuellement ou par groupes, les étudiants élaborent un projet qui comprend les étapes suivantes:

- sur un thème commun, constituer un corpus de trois œuvres (au minimum), relevant si possible de genres différents (roman, pièce de théâtre, poésie, film...),
- délimiter une problématique commune aux trois œuvres retenues,
- élaborer autour de cette problématique une recherche qui intègre les démarches suivantes:
 - a) dégager, en les comparant, la fonction et la signification des moyens d'expression propres à chaque œuvre,
 - b) mettre en œuvre un certain nombre d'outils d'analyse, de clés de lecture (narratologie, notions de base pour l'analyse d'un texte de théâtre ou d'un film),
 - c) entreprendre des recherches sur le thème et le contexte de la fiction et de la narration,
 - d) réaliser des documents qui témoignent de la capacité de sélectionner, de traiter, de relier et de s'appropriier les informations réunies dans les diverses sources,
- mettre en place une chronologie dans le cadre d'une histoire littéraire,
- présenter les documents réalisés à l'ensemble des étudiants.

Le projet débouche sur la rédaction individuelle d'une discussion argumentée de la problématique choisie. Cette discussion intègre et exploite les apports de la recherche.

Langue et argumentation

Visée: inciter l'étudiant à prendre position et à développer ses capacités d'argumenter dans la vie sociale.

Les étudiants élaborent, individuellement ou par groupes, un projet qui pourrait prendre la forme suivante:

- choisir un thème d'actualité et une situation argumentative précise,
- définir une problématique,
- se documenter sur le thème et le mettre en perspective dans l'histoire des idées,
- définir les concepts clés et expliciter les valeurs en jeu,
- prendre position tout en identifiant les autres positions en présence.

Le projet débouche sur la présentation d'une argumentation adaptée, dans sa forme et son contenu, à la situation de communication choisie.

Le séminaire confronte l'étudiant à diverses formes d'argumentation s'inscrivant dans des situations de communications variées:

- débat public,
- dossier de presse (articles, éditoriaux, lettres de lecteurs, dessins de presse...),
- extraits de textes littéraires.

Il fournit aux étudiants les moyens de s'approprier un certain nombre d'outils:

- a) notions spécifiques (thèse, thèse refusée, présupposés, nature et enjeu de la controverse, arguments, exemples, distinction fait/opinion, cause/conséquence, moyens/fin...),
- b) actes argumentatifs (présenter, comparer, justifier, concéder, réfuter, exemplifier, évaluer, conclure...),
- c) typologie des arguments,
- d) procédés rhétoriques et stylistiques permettant d'augmenter le pouvoir de conviction de l'argumentation.

Il mettra parallèlement l'accent sur l'importance d'une réflexion critique sur les valeurs et leurs implications.

Il mettra aussi l'accent sur la maîtrise de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe.

Evaluation

L'évaluation se fondera sur les critères suivants, dans le cadre prévu par l'art. 59 RGy:

- intérêt et cohérence des projets (choix de la problématique, choix des documents, conscience des enjeux),
- démarche explicitée et adaptée au contenu des projets (maîtrise des outils d'analyse, élaboration d'une bibliographie, critique...),
- maîtrise des techniques d'expression liées à la situation de communication visée (écrit/oral) dans les présentations intermédiaires et dans la prestation finale,
- capacité à traiter une problématique
- exactitude, cohérence et originalité du contenu,
- maîtrise de la langue.

Examen

Écrit:

L'étudiant développe une réflexion argumentée sur la thématique littéraire abordée pendant l'année, à partir d'une question formulée par l'enseignant.

Oral:

L'étudiant présente, selon une grille travaillée durant l'année, une œuvre choisie au sein d'un corpus déterminé par l'enseignant

Allemand

Considérations générales

La MSOP donne accès à la procédure d'admission à la Haute école pédagogique pour les degrés préscolaire et primaire, mais en ce qui concerne l'allemand, le règlement d'admission à la HEP du canton de Vaud précise pour l'instant que «la maîtrise de l'allemand est certifiée par la réussite d'un examen reconnu internationalement, correspondant au niveau B2 défini par le cadre commun de références pour les langues».

Le cours vise donc à faciliter l'obtention de cette certification externe qui implique la réussite d'un examen organisé par un centre de langue habilité à fournir cette reconnaissance internationale.

Le cours vise également à donner aux futurs enseignants les connaissances linguistiques et culturelles nécessaires à l'enseignement de l'allemand aux degrés préscolaire et primaire.

La formation s'adresse à des élèves porteurs du certificat de culture générale. Elle présuppose qu'ils aient atteint les niveaux B1.1 en production et B1.2 en réception. Elle vise à leur faire acquérir en 32 semaines de cours les connaissances et compétences complémentaires permettant d'atteindre le niveau B2, et d'obtenir la certification externe B2, tant en production qu'en réception. Cette transition exigeante implique un volume très important de travail personnel à domicile.

L'accès à la formation MSOP est subordonné à l'attestation d'un séjour linguistique d'au moins 6 semaines consécutives dans une région de

langue allemande. La formation s'appuiera sur ces 6 semaines d'immersion.

L'évaluation porte tant sur la réception que sur la production.

Les contenus de l'enseignement et le principe de l'examen sont inspirés des exigences définies par le «cadre européen commun pour les langues».

Objectifs fondamentaux

Compétences générales

- Connaître quelques données géographiques, démographiques, économiques et politiques, ainsi que différents aspects de la société et de la culture des pays et régions concernés;
- se montrer ouvert, communicatif et responsable de son apprentissage;
- être capable d'évaluer son niveau linguistique et de développer des stratégies d'apprentissage autonome;
- être capable d'utiliser les possibilités d'apprentissage complémentaire dans la langue cible (médias).

Compétences linguistiques et communicationnelles

- Acquérir un savoir-faire linguistique dans toutes les activités de production, de réception et d'interaction au niveau B2 du CECR;
- comprendre des interventions assez longues, des émissions radio-phoniques et télévisuelles portant sur un sujet familier et des films de divertissement dans la mesure où ils sont en langue standard;
- lire et comprendre des articles et des comptes-rendus sur des événements de l'actualité ainsi que des textes littéraires qui ne sont pas d'une trop grande complexité;
- participer avec spontanéité à une discussion en utilisant un langage fluide et grammaticalement correct dans l'ensemble;
- s'exprimer oralement de manière claire, détaillée, correcte et cohérente sur un vaste éventail de sujets;
- savoir rédiger des compositions, des rapports ou des lettres, clairs et détaillés;
- connaître et savoir appliquer les règles principales de l'utilisation écrite de la langue concernant le mot, la phrase et le texte.

Contenus de formation

Compréhension orale

- Comprendre le contenu de différentes situations de communication;
- comprendre la construction, l'argumentation et les énoncés principaux d'un texte lu ou d'un exposé à structure simple;
- comprendre les énoncés principaux et leurs corrélations d'émissions radiophoniques et télévisuelles en langue standard;
- reconnaître l'intrigue et la fonction des différents personnages dans des films de divertissement;
- appliquer des stratégies mettant à profit le contexte pour comprendre les informations dont on parle.

Lecture

- Comprendre les énoncés principaux d'un texte factuel;
- reconnaître la position de l'auteur dans un texte factuel;
- comprendre précisément les textes relatifs à sa spécialisation et à ses intérêts;
- parcourir un texte pour y trouver des informations précises;
- reconnaître les modèles d'action, les structures et les problématiques dans les textes littéraires.

Participation aux discussions

- Participer activement à des discussions assez longues sur des sujets d'intérêt général;
- verbaliser ses sentiments personnels;
- motiver son point de vue personnel dans la discussion en l'expliquant, en argumentant et en le commentant;
- mener une interview, résumer les réponses et demander des précisions.

Elocution cohérente

Présenter oralement de manière fluide, claire et structurée les expériences vécues et les sujets d'intérêt personnel;

- faire un résumé oral approprié d'informations reçues;
- expliquer clairement sa position sur une question à l'aide d'arguments;
- parler de manière fluide et correcte pendant une certaine durée.

Rédaction

Rédiger des comptes-rendus clairement structurés et détaillés sur des situations ou des événements actuels;

- résumer par écrit dans un langage approprié des informations de sources et de médias différents;
- rédiger un texte circonstancié et agréable à lire sur des expériences ou des événements réels ou fictifs;
- expliquer un problème dans une rédaction ou une lettre de lecteur et donner sa position en argumentant.

Grammaire

- appliquer les principales règles de la langue standard pour corriger des textes;
- appliquer les règles principales de la langue standard pour comprendre des textes difficiles.

Vocabulaire

Maîtriser le vocabulaire correspondant à une compétence langagière de niveau B2 (environ 4000 mots).

Examen

L'examen de niveau B2 du CECR en réception et en production.

Selon le site du Centre d'examens du Goethe-Institut de l'Université de Lausanne (www.unil.ch/goethe), les épreuves de l'examen sont:

- épreuve écrite de groupe (190 minutes)
- épreuve orale en duo ou seul (15 ou 10 minutes)

L'appréciation fournie par le centre d'examens est transcrite sur l'échelle de 1 à 6, selon l'«Echelle de conversion» de l'«Aide mémoire IV – Recommandations à l'intention des écoles concernant l'intégration des diplômes internationaux de langues aux examens de maturité professionnelle», Commission fédérale de maturité professionnelle, 19 novembre 2009.

Mathématiques

Ensembles

Les principaux concepts et symboles de la théorie des ensembles sont étudiés, c'est-à-dire l'appartenance, l'inclusion, l'intersection, la réunion, le complémentaire d'un ensemble, l'ensemble de ses parties et la définition d'un ensemble à l'aide d'une propriété caractéristique ou d'une énumération.

Suites et Séries

Les suites et les séries arithmétiques et géométriques sont traitées mathématiquement et par quelques exemples (intérêts, rentes, phénomènes physiques, médicaux etc...). On peut profiter d'introduire le symbole Σ .

Éléments de Théorie des Nombres

Notion de nombre premier, factorisation d'un nombre entier en puissances de nombres premiers, pgdc, ppmc et algorithme d'Euclide. Calculs dans différentes bases. Définition de la relation «être congru à» dans les nombres entiers. Applications de ces notions.

Géométrie

Un complément de géométrie synthétique dans le plan et dans l'espace est apporté afin de prolonger les notions vues à l'ECGC en première et troisième année. Théorèmes de Pythagore, de Thalès, d'Euclide, de la hauteur et de l'angle au centre. Trigonométrie du triangle rectangle. Transformations du plan: isométries, homothéties, similitudes. Quelques lieux géométriques différents de cercles et de droites. Exemples de constructions à la règle et au compas. Introduction à la géométrie axiomatique.

Sciences expérimentales

Objectifs communs en biologie, chimie et physique

Les objectifs de l'école de culture générale restent pertinents.

Biologie

Objectifs spécifiques à la biologie

Les objectifs généraux et spécifique à la biologie de l'école de culture générale, option socio-pédagogique, restent pertinents.

En outre, l'enseignement sera axé sur les besoins de la profession d'enseignant généraliste, soit:

- renforcer les connaissances de base en biologie générale et humaine.
- savoir dégager une problématique dans le cadre d'un thème général.
- imaginer et structurer une démarche expérimentale sur le sujet choisi.
- rechercher l'information utile à son travail.
- connaître et trouver le matériel nécessaire à son enseignement.
- expérimenter, observer, confronter ses représentations personnelles à la réalité.
- analyser et interpréter rigoureusement un phénomène.
- rendre compte de son travail
- évaluer la méthode de travail et proposer des corrections si nécessaire.
- adapter son discours au niveau des apprenants tout en restant rigoureux et cohérent.

Contenus

Domaine	Compétences	Contenus
Diversité	Prendre conscience de la diversité du vivant. Comprendre les principes de la classification des êtres vivants	Les grands règnes (bactéries, protistes, champignons, végétaux et animaux)
	Connaître et comparer les embranchements principaux du règne animal et leurs caractéristiques	Travailler surtout avec des espèces d'invertébrés et de vertébrés indigènes
	Connaître et comparer les familles principales de plantes à fleur et leurs caractéristiques.	Utiliser essentiellement des espèces indigènes proches de l'école.
	Distinguer les plantes à fleurs des plantes sans fleurs.	Comparer les mousses aux fougères et aux plantes à fleurs
	Connaître les caractéristiques principales des champignons	<ul style="list-style-type: none"> - Brèves notions de la structure d'un champignon; - Importance des champignons dans la nature
Microbiologie	Identifier les caractéristiques des microorganismes et des virus et leur importance dans la vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - Produits alimentaires; - Aide à la digestion; - Hygiène et maladies
Botanique	Connaître le cycle de vie d'une plante	<ul style="list-style-type: none"> - De la fleur au fruit; - Organes d'une plante
Ecologie	Connaître quelques grands principes d'écologie et leurs implications	<ul style="list-style-type: none"> - Importance des végétaux; - Producteurs, consommateurs, décomposeurs; - Chaînes et réseaux alimentaires; - Décrire quelques milieux naturels; - Cycles simples de la matière (eau, carbone, oxygène)
Anatomie et physiologie humaines	Connaître les principaux systèmes, leurs organes et leurs fonctions	Anatomie et physiologie humaine
	Comprendre certaines interactions humaines (agressivité, empathie, communication, ...)	Etude de quelques comportements humains
Travaux pratiques	Etre capable de planifier, réaliser, observer et décrire, interpréter et rendre compte	Au choix parmi les sujets mentionnés ci-dessus
	Etre capable de trouver le matériel et les ressources nécessaires	

Chimie

La chimie est au choix avec la physique.

Objectifs généraux

La candidate, le candidat apprend à comprendre son environnement du point de vue de la chimie.

Compétences et contenus de formation

La représentation de la structure de la matière par le modèle particulaire (atomes, ions, molécules) et l'explication des phénomènes observables à travers de ce modèle jouent un rôle fondamental.

Domaine	Compétences	Contenus
La réaction chimique	Protolyse, acides et bases	Echange de protons, pH, pluies acides.
	Oxydo-réduction	Echange d'électrons, corrosion, piles et batteries.
	Effets thermiques	Réactions exothermiques et endothermiques
Chimie organique	Pétrole et hydrocarbures	Composition, raffinage, propriétés, utilisations
	Biomolécules	Sucres, graisses, acides aminés et protéines
Travaux pratiques	Savoir observer et interpréter	En relation avec le cours

Physique

La physique est au choix avec la chimie

Objectifs

Savoirs

En restant à un niveau élémentaire et orienté vers les concepts:

- acquérir les connaissances élémentaires d'une culture générale en physique.
- comprendre des phénomènes naturels et des réalisations techniques.
- comprendre le rôle de la méthode expérimentale et des modèles théoriques des phénomènes observés.

Savoir-faire

- appliquer la méthode scientifique à des cas simples.
- analyser les observations avec rigueur, logique et esprit critique.
- concevoir des modèles physiques pour quelques phénomènes simples en les formulant de manière claire et complète, d'abord dans le langage de tous les jours puis, pour certains d'entre eux, dans un formalisme mathématique.
- estimer des ordres de grandeur.

Attitudes

- curiosité.
- prise de recul face au sens commun.
- rigueur.

Contenus

Le maître choisira, notamment en fonction du nombre d'étudiants, soit une orientation plutôt théorique avec un éclairage de démonstrations de cours, soit une orientation plutôt expérimentale.

3 modules:

- mécanique.
- électromagnétisme.
- un sujet à choix:
 - ondes.
 - optique.
 - radioactivité et physique nucléaire.
 - thermodynamique.
 - autre...

Sciences humaines

Histoire

Objectifs généraux

L'histoire est une discipline couvrant un très large champ de sujets et de thématiques qui favorisent les liens entre passé et présent, qui participent de la bonne compréhension du monde dans lequel nous vivons, qui permettent à l'individu de s'interroger sur la place qu'il souhaite occuper dans la société et qui lui donnent les moyens de choix et d'actions propres à l'exercice de la vie dans la cité.

L'enseignement de l'histoire permet d'aborder des questionnements, des enjeux et des concepts qui favorisent l'approche et la compréhension de la complexité de l'action humaine passée, présente et future.

Objectifs fondamentaux

Savoirs: les connaissances

L'élève acquiert:

- des connaissances, faits notions et concepts historiques en lien avec les civilisations, les cultures et les sociétés,
- des connaissances relatives à un certain nombre de questions et de débats historiographiques.

Savoir-faire: les aptitudes

L'élève est capable:

- de travailler sur le temps, périodisation, datation, établissement des durées différentielles propre à chaque événement,
- de formuler une problématique,
- de mettre en œuvre une méthode historique, critique des documents et des traces du passé, recherche et traitement de l'information, analyse et interprétation de l'information en lien avec le contexte historique,
- de communiquer par oral et par écrit le produit de ses recherches et maîtriser les questions liées à la production du discours historique.

Savoir-être: les attitudes

L'élève développe:

- l'esprit critique,
- l'esprit d'ouverture et de respect à l'autre,
- une attitude ouverte et réceptive face à la critique et aux points de vue différents,
- son autonomie, son esprit initiative et son intérêt dans le travail,
- sa capacité à se forger une conviction qui oriente ses choix et son action.

Objectifs intermédiaires et contenus

L'enseignement de l'histoire privilégiera des apprentissages qui visent à développer chez l'élève une attitude, une conscience et une méthode historiques. Pour ce faire, le maître choisira de préférence une démarche qui rende les élèves actifs et participant à la construction de leurs savoirs historiques. Les thématiques abordées seront, en principe, problématisées. L'accent portera sur la méthode de production du savoir historique plutôt que sur sa transmission. Pour ce faire, on proposera aux élèves des situations problèmes, des questions controversées qui font appel à la confrontation des sources et à leurs critiques. Les élèves seront aussi conduits à travailler sur des thèmes liés à des questions vives (la place de la femme, l'Occident chrétien Occident musulman, ...), à des représentations (l'image du barbare, figure de l'étranger, moyenâgeux le Moyen Age?, ...), à des enjeux de mémoire (la langue française, les lieux de mémoire, les traces du passé, notamment dans la région romande...). Dans la mesure du possible, on s'efforcera de mettre en lien présent et passé, de travailler sur des documents, de faire émerger les durées, les changements et les permanences de phénomènes étudiés. Il s'agira également de comparer les différentes situations historiques pour permettre de faire ressortir les similitudes et les différences entre le présent des élèves et celui des hommes du passé. De préférence, l'enseignant veillera à proposer des thèmes qui permettent à l'élève de se familiariser avec des questions liées à la préhistoire, à l'Antiquité et au Moyen Age, en établissant des liens avec le présent.

Interdisciplinarité

L'enseignant veillera:

- à valoriser les compétences transversales communes aux différentes branches d'enseignement (critique, recherche, communication...),
- à proposer aux élèves des thèmes en relation avec d'autres disciplines.

Méthodologie – Moyens d'enseignement

L'enseignement tiendra compte du cadre historique et méthodologique acquis au cours de la scolarité antérieure. Il sera fondé sur l'étude de quelques sujets significatifs. Il pourra être conçu sous forme de cours, de lectures expliquées, de travaux individuels ou de groupes et mettra l'accent sur la production des élèves (sous forme de rédaction, de dossiers,...).

L'enseignant reste libre du choix des sujets, en accord avec les lignes générales du plan d'études, et des moyens d'enseignement.

Examen et évaluation

Il est prévu 3 évaluations au minimum pour l'histoire. De manière générale, il s'agira plutôt d'évaluer la mise en œuvre de compétences que de contrôler l'acquisition de connaissances. Le cadre de l'évaluation ainsi que les critères devront être présentés au début de l'année. Dans la mesure du possible, les élèves devront être familiarisés au préalable à la forme des tests pris en compte pour la note finale. On encouragera aussi l'évaluation formatrice en lui accordant une place importante dans le processus de construction des savoirs.

Au cas où l'histoire serait choisie comme branche à examen, celui-ci portera de préférence sur l'analyse de documents, et correspondra à des formes d'évaluation exercées au cours de l'année.

Histoire et sciences des religions

Considérations générales

Le cours vise à donner à l'élève une culture générale en matière d'histoire et sciences des religions ainsi qu'une conscience et un savoir-faire transdisciplinaires permettant d'aborder les phénomènes religieux avec la plus grande rigueur intellectuelle. L'histoire et sciences des religions ne saurait être une discipline sans profil ni consistance ou de type confessionnel, catéchistique ou partisan. Face à la grande hétérogénéité du champ religieux et à l'importance du relativisme culturel ou des particularismes à prétention universelle, le cours offre à l'élève la possibilité d'une élucidation culturelle et celle d'une clarification de sa position personnelle.

Définition

Puisque les phénomènes religieux sont entre autres des faits historiques, sociaux, culturels et psychologiques, la discipline Histoire et sciences des religions relève des sciences humaines et sociales. Elle a pour objectif l'étude des phénomènes religieux en montrant leur genèse, leurs composantes, leurs fonctions et leur impact sur les sociétés et sur les cultures. Ce cours vise à appréhender les phénomènes religieux dans leur historicité aussi bien que dans leur complexité, leurs différences et similitudes (notamment dans leurs symboles, rituels, valeurs). Les apports de l'anthropologie, de l'histoire, de la géographie, de la philosophie, de la théologie, des littératures et des arts sont fondamentaux. Le cours favorise donc la pluridisciplinarité.

Objectifs généraux

Le cours d'Histoire et sciences des religions vise à favoriser la compréhension mutuelle, la discussion de valeurs et l'intégration. Ces différentes catégories renvoient aux notions de respect de l'autre, de solidarité et de responsabilité citoyenne et sociale.

Objectifs spécifiques

Le cours fournit à l'élève les moyens d'une construction critique des savoirs:

- capacité de comprendre les informations religieuses et d'opérer un tri parmi celles-ci;

- connaissance des éléments culturels indispensables à la perception de la logique des textes;
- décryptage des systèmes qui sont à la base des traditions religieuses;
- appropriation des fondements doctrinaux des religions en vue de leur mise en perspective.

De plus, le cours permet aux élèves d'interroger leurs propres représentations et de donner un sens et une profondeur à leur propre réflexion, dans un temps de «religion sans culture».

Contenus

Trois axes majeurs structurent le cours:

- Approches diverses et croisées du phénomène religieux (anthropologie, histoire, théologie, sociologie, psychologie, étude des textes). L'enjeu est de rendre les élèves, futurs étudiants HEP, conscients de la manière dont se construit l'objet et /ou le fait religieux (outils pour une distance critique) et de leur insuffler un esprit d'ouverture. Cet axe permet aussi de faire travailler chez les élèves la posture de l'enseignant d'histoire des religions.
- Éléments thématiques, soit concepts essentiels (par exemple: monothéisme, rites, etc..), éléments doctrinaux et pratiques de base. Les thématiques abordées dans les formations subséquentes (HEP) peuvent éventuellement être privilégiées. Des visites et des rencontres dans des espaces de vie religieuse peuvent être organisées dans ce cadre et permettre d'aborder les objets de croyances, la reproduction des traditions ou l'introduction d'innovations.
- Questions sociales vives, soit des questions qui font généralement débat, à un triple niveau: auprès des spécialistes; dans la société; à l'école. Ces questions toucheront des thématiques aussi complexes qu'actuelles: dialogue interreligieux, violence et guerres, communautarisme et essentialisme, exclusion et intégration, identité et altérité

Attitudes et savoir-être

A partir de la cohérence interne des systèmes de croyance, l'élève doit pouvoir développer son aptitude au jugement, à la responsabilité et à la prise de position personnelle critique.

Dans cet esprit et pour atteindre cet objectif, l'élève commencera à apprendre à:

- interroger ses représentations, construire un objet d'étude et de savoir, développer une capacité à décoder les phénomènes religieux,
- se situer dans une relation de distance ou de proximité relative par rapport au religieux (autonomie de l'individu et autonomie de l'objet);
- stimuler sa curiosité (découverte de l'altérité et recherche méthodique);
- reconstituer ou interroger la mémoire vivante d'une tradition;
- distinguer appartenance religieuse et exercice démocratique des droits et devoirs;
- promouvoir une attitude compréhensive, critique et intégrative au sein des groupes et des sociétés dans lesquels il vit et agit.

Savoir-faire

L'enseignement du cours d'Histoire et sciences de religions contribue, avec d'autres disciplines, à développer des compétences communes:

- étudier des textes, des documents iconographiques et sonores;
- effectuer une recherche;
- savoir faire une synthèse de l'information recueillie;
- acquérir un outillage conceptuel adéquat;
- savoir argumenter et débattre;
- réaliser un dossier, une exposition;
- apprendre à décroiser son approche des problèmes et enjeux;
- développer des capacités d'observation participante;
- observer et rendre compte;
- savoir conduire des entretiens.

Dotation

Le cours d'Histoire et sciences de religions est donné à raison de deux périodes hebdomadaires.

Examen

Le cours d'Histoire et sciences de religions peut être déterminé par le sort comme discipline d'examen en sciences humaines. Il s'agit alors d'un examen oral portant sur l'un des sujets abordés pendant l'année.

Géographie

Définition

La géographie ou «description de la terre» est aussi plus généralement la description de tout ce que cette terre porte, contient, de tout ce qui vit à sa surface, la différencie, l'anime et l'enrichit de traits nouveaux. Cependant, la géographie a une ambition plus large: elle commente, analyse, explique une terre sur laquelle s'impriment, dans la durée, l'action humaine et ses modes d'organisation.

L'élève pratique une géographie qui considère la terre comme un espace à décrypter dans ses formes, ses structures, ses enjeux écologiques, économiques, sociaux, culturels et politiques, enjeux souvent contradictoires.

Objectifs généraux

La géographie montre que les activités des hommes sont inscrites dans l'espace. Son enseignement conduit à s'interroger sur les processus et les multiples relations qui structurent l'espace, et puis à les analyser. Il sensibilise l'élève aux normes, comportements et valeurs déterminant l'organisation de son espace et d'espaces différents du sien. Au final, une analyse des structures complexes de l'espace permet à l'élève de se situer dans le monde actuel, puis de se forger un jugement sur les répercussions de l'action humaine sur l'espace. Cette prise de conscience conduit l'élève à réaliser qu'il est en mesure d'agir de manière responsable et qu'à ce titre, il a un impact sur son propre environnement ainsi que dans tous les types d'espace.

Parallèlement, l'accent est mis sur la migration, avec l'examen des dimensions spatiales, démographiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales.

Savoirs

Dans le cadre de la MSOP,

- l'enseignement de la géographie poursuit la connaissance des lieux, aires et réseaux: connaissance des espaces proches, des régions de notre territoire, des pays voisins et des grands ensembles du monde.
- l'élève sait utiliser les concepts de base de la géographie. Ces notions peuvent se résumer de la façon suivante:

Où?	Orientation, point, espace, réseau, lieu, territoire.
Combien?	Distance, maillage, échelle géographique, densité, durée, quantité.
Jusqu'où?	Accessibilité, limite, frontière, périphérie.
Qui?	Identité, altérité, milieu de vie, population, acteur, niveau de vie.
Comment?	Interaction, rétroaction, hiérarchie, dynamisme, structure.
Pourquoi?	Valeurs, besoins, représentations, enjeux, stratégies, conflits, pouvoir.

Démarche

La démarche d'acquisition des connaissances géographiques devra être la plus active possible, fondée sur des études de cas, sur la confrontation de documents nombreux, variés et actualisés. On utilisera les moyens audiovisuels et l'informatique, voire l'étude sur le terrain. Des travaux pratiques permettront à l'élève d'expérimenter ces notions.

Savoir-faire

Pour atteindre ces objectifs, l'élève devra être notamment capable:

- d'utiliser les documents spécifiques les plus courants de la géographie: notamment cartes de types et d'échelles différents, textes, statistiques, diagrammes, photos, photographies aériennes et autres, images satellitaires;
- de se repérer sur une carte et de communiquer cette localisation; de savoir s'orienter;
- de savoir reconnaître les principales trames d'un paysage sur des documents ou sur le terrain;
- de pratiquer toute la gamme des échelles;
- d'analyser des éléments complexes et d'être en mesure d'en synthétiser les points essentiels, tout en les hiérarchisant;
- d'élaborer des documents tels que croquis, schémas ou cartes;
- de repérer les éléments d'une composante géographique dans les documents écrits ou audiovisuels de divers types;
- après une étude théorique, d'établir une méthode simple de recherche monographique sur le terrain, ou de le faire à partir de documents géographiques ou statistiques divers;

Attitudes

L'élève est amené à confronter diverses représentations du monde et à forger les siennes.

Au travers des notions évoquées ci-dessus, l'élève sera amené à constater par exemple que:

- actuellement, l'homme vit majoritairement en milieu urbain. L'expansion de l'urbanisation a profondément modifié la nature de la ville (où?);
- les facteurs de la répartition des hommes sur un territoire sont complexes. La croissance de leur nombre puis leurs migrations modifient la face de la Terre (combien?);
- poser une limite spatiale comporte toujours une part d'arbitraire et n'est donc jamais innocent: cela peut concerner la délimitation d'un terrain d'observation ou la fixation d'une frontière (jusqu'où?);
- les Etats sont confrontés à l'émergence de nouveaux pouvoirs: le poids des communautés, des villes, des régions, des multinationales... (qui?);
- un paysage est une projection des systèmes socio-économiques que les hommes ont construits sur un espace précis, dans un environnement donné. Il est dynamique, pourtant les permanences et les héritages en sont aussi des traits fondamentaux (comment?);
- représenter l'espace, c'est choisir consciemment ou non une part de la «réalité». L'espace est beaucoup plus «riche» que ses représentations et la perception de celui-ci est culturelle et influence l'utilisation du territoire et son aménagement (pourquoi?);

Contenus

Une année (32 semaines, 64 périodes). Un thème principal et obligatoire:

- les migrations (thème principal et obligatoire): rappels démographiques; types de migrations; les frontières étanches ou dynamiques; mobilité et transports; interculturalité, intégration, assimilation, marginalisation, exclusion; migrations et travail; les réfugiés de l'environnement; rétrécissement du monde, etc.

1 à 2 thèmes parmi les suivants, des thèmes semblables ou des combinaisons de thèmes:

- un sujet géopolitique; frontières, limites, conflits;
- l'aménagement du territoire, principes et quelques réalisations;
- les enjeux du climat, le réchauffement climatique;

- l'océan; les littoraux;
- paysage et géomorphologie;
- les risques naturels, technologiques et sanitaires;
- les ressources naturelles et énergétiques; matières premières;
- les agricultures, l'alimentation, la faim;
- les espaces touristiques et de loisirs;
- épistémologie et applications de la géographie.

Remarques

Un équilibre est nécessaire entre la variété des sujets, des démarches et des acquisitions visées et la durée d'étude d'un thème. De même, l'utilisation systématique d'un manuel est laissée à l'appréciation du professeur ou de l'établissement.

Examen

Il y a un examen oral seulement. Les files de géographie des établissements en fixent la nature et les modalités.

Travail de maturité spécialisée

Inspiré du modèle «travail de maturité (TM)» de l'Ecole de maturité, le travail de maturité spécialisée (Tms) doit démontrer l'aptitude de l'élève à chercher, à évaluer, à exploiter et à structurer l'information sur un sujet qu'il a défini lui-même ainsi qu'à communiquer ses idées. Le résultat d'une réflexion et de recherches menées au cours de l'année se traduit par un texte d'une dizaine de pages, sans les annexes. Une défense, orale, est l'occasion de démontrer la maîtrise du sujet.

L'élève bénéficie, au cours de l'élaboration du travail, d'un accompagnement par un maître répondant.

Le thème du Tms doit être choisi dans les domaines des sciences humaines ou des sciences expérimentales ou traiter une question de culture générale. Il doit partir d'une problématique différente de celle choisie pour le travail personnel réalisé dans le cadre du certificat, sauf s'il en constitue un développement original, reconnu par le maître répondant.

Le Tms peut être réalisé seul ou à deux (maximum) si la collaboration trouve une justification reconnue par le maître répondant.

L'évaluation répond aux conditions suivantes:

- Le document écrit est évalué par le maître répondant; il fait aussi l'objet d'une lecture par un expert. Une note au demi point est attribuée, qui doit être de 4.0 au minimum pour que l'élève puisse aborder la défense (une seule remédiation est possible pour réaliser cette condition).
- La défense a lieu en présence du maître répondant et de l'expert. Ils attribuent une note.
- La note finale du Tms est calculée selon la formule

$$\frac{3 \times \text{la note d'écrit} + \text{la note d'oral}}{4}$$

- le calendrier et les modalités pratiques du suivi, de l'évaluation et de la remédiation pour le Tms, sont fixés par le gymnase.

L'élève doit avoir obtenu au moins la note 4.0 au Tms pour être autorisé à se présenter aux examens.

Compléments de formation dans le domaine visé

La MSOP fait suite – naturellement – au certificat de culture générale de l'option sociopédagogique.

Lorsque un élève, au bénéfice d'un certificat de culture générale d'une autre option ou d'un diplôme d'études commerciales (voir «Conditions d'accès»), souhaite obtenir la MSOP, il doit:

- assumer seul le rattrapage des matières spécifiques de l'option sociopédagogique, sur lesquelles est construit le programme de l'année de MSOP,
- compléter sa formation dans deux disciplines en relation avec le domaine professionnel de l'option sociopédagogique, soit la philosophie et la psychologie, avec un accent mis sur la psychologie.

Les élèves détenteurs du certificat de culture générale de l'option assistant socio-éducatif sont dispensés de ces compléments.

A cet effet, 2 périodes hebdomadaires de cours de philosophie et 2 périodes de cours de psychologie sont dispensés pendant les 32 semaines de cours. Le programme des cours s'inspire de celui défini pour l'option socio-pédagogique dans ces disciplines. Une part importante de travail à domicile (lectures) devra être fournie par les candidats.

Pour valider ce complément, l'élève doit avoir obtenu au moins un 4,0 à la note définitive qui est calculée comme suit:

$$\frac{\text{Note annuelle du domaine} + \text{note d'oral}}{2}$$

La note annuelle de domaine est constituée de la moyenne de toutes les notes obtenues au cours de l'année dans chacune des disciplines formant le domaine.

L'examen, oral, porte sur la psychologie. Il dure 20 minutes.

Ces cours seront organisés, sur un ou deux soirs par semaine, au Gymnase de Chamblandes à Lausanne.

Plan d'études pour les compléments de formation dans le domaine visé

Philosophie

Introduction

La philosophie et la psychologie sont les disciplines du complément de formation demandé aux candidats qui préparent une maturité spécialisée en option pédagogie (MSOP), porteurs d'un certificat de culture générale d'une autre option que sociopédagogique. Ces cours font l'objet d'une évaluation qui est prise en compte pour l'obtention de la MSOP; ils sont dispensés à raison de deux périodes de philosophie et deux périodes de psychologie pendant 32 semaines.

Objectifs

L'étudiant(e), à l'issue de sa formation, devrait:

- être familiarisé(e) avec les bases de l'histoire de la pensée des origines à nos jours,
- savoir lire un texte philosophique et en identifier les enjeux,
- pouvoir comparer différents systèmes avec objectivité et esprit critique,
- argumenter sur la base de textes ou de théories philosophiques,
- pouvoir se forger une opinion personnelle à partir des connaissances acquises...

Méthodes

Il s'agit de cours dispensés par l'enseignant(e), illustrés par des textes philosophiques. La participation de l'étudiant(e) est requise, ainsi que son implication dans les discussions portant sur les problématiques évoquées.

L'approche sera chronologique (histoire de la philosophie) et/ou thématique.

L'étudiant(e) sera tenu(e) de compléter ses connaissances par des lectures à domicile et des recherches personnelles. Il pourra lui être demandé de présenter des travaux personnels ou des exposés.

Contenu

Le contenu (programme, sujets abordés) peut être établi d'entente avec la classe et compte tenu du temps disponible. Dans la mesure du possible, les principaux courants de la philosophie (Platon, Aristote, Descartes, Kant et des penseurs contemporains) devront être abordés. Dans le cadre d'une approche thématique, on privilégiera l'éthique ou l'épistémologie ainsi que l'étude des grandes questions métaphysiques qui préoccupent l'homme.

Evaluation, examen

Elle se fera tout au long de l'année sous forme de tests (au moins quatre pour chacune des deux disciplines). Pour le calcul de la moyenne annuelle, les notes de philosophie et de psychologie auront un poids égal.

Cette moyenne annuelle sera combinée à valeur égale avec l'examen oral de psychologie (fin d'année) et formera ainsi la note définitive.

Psychologie

Introduction

La psychologie et la philosophie sont les disciplines du complément de formation demandé aux candidats qui préparent une maturité spécialisée en option pédagogie (MSOP), porteurs d'un certificat de culture générale d'une autre option que sociopédagogique. Ces cours font l'objet d'une évaluation qui est prise en compte pour l'obtention de la MSOP; ils sont dispensés à raison de deux périodes de psychologie et deux périodes de philosophie pendant 32 semaines.

Objectifs généraux

La psychologie a comme objet l'étude scientifique du comportement humain et de ses déterminants. Elle vise entre autres à une meilleure compréhension de l'homme dans ses rapports avec ses divers milieux sociaux.

L'étude de la psychologie favorise le développement de la personne pour former des gens ouverts, à l'esprit critique et capables d'instaurer entre eux des relations fructueuses.

Objectifs fondamentaux

Connaissances

- Pouvoir différencier la psycho verbiage de la psychologie dite scientifique.
- Connaître quelques éléments méthodologiques couramment employés en psychologie.
- Savoir appréhender une situation en fonction de différents points de vue psychologiques.
- Transposer les connaissances de la psychologie dans la vie quotidienne, scolaire et professionnelle.

Attitude:

- Prendre conscience de la complexité et de la richesse de la personnalité humaine.
- Développer son empathie et le respect de la personne.
- Trouver un sens personnel aux apprentissages effectués.

Contenu

- L'intelligence: Comment la définir, la mesurer, une ou des intelligences? La déficience mentale, la surdouance.
- Le développement de la personne suivant son évolution physique, cognitive et sociale au cours de l'existence, soit: la période de la petite enfance, de l'adolescence et de l'age adulte.
- La psychologie sociale: L'influence sociale – la connaissance des autres – la psychologie des diversités et communautés.
- Les troubles psychologiques et leurs traitements.

Evaluation, examen

Elle se fera tout au long de l'année sous forme de tests (au moins quatre pour chacune des deux disciplines). Pour le calcul de la moyenne annuelle, les notes de psychologie et de philosophie auront un poids égal.

Cette moyenne annuelle sera combinée à valeur égale avec l'examen oral de psychologie (fin d'année) et formera ainsi la note définitive.

CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), état au 01.01.08

Les écoles de culture générale et de commerce délivrent aux conditions fixées par le règlement, d'une part:

- le certificat de culture générale;
- le certificat d'études commerciales;
- le certificat de maturité spécialisée.

Le règlement fixe la liste des domaines des maturités spécialisées. [...] (art. 17)

Loi sur la Haute école pédagogique du 12 décembre 2008

Sont admissibles à la formation menant à l'enseignement aux degrés préscolaire et primaire les personnes qui possèdent une maturité gymnasiale, un titre dont les exigences sont équivalentes ou un Bachelor délivré par une haute école.

Le règlement fixe les conditions particulières. (art. 49)

Règlement des gymnases (RGY) du 13 août 2008

Art. 94 Domaines et durée

1 L'École de culture générale et de commerce prépare, en une année de formation au maximum, au certificat de maturité spécialisée dans les domaines:

- a. de la pédagogie;
- b. de la santé;
- c. du social;
- d. des arts visuels;
- e. de la musique.

2 L'article 21, alinéa 1 du présent règlement est réservé.

Art. 95 Titres pour l'admission

1 Les porteurs d'un certificat de culture générale, quelle que soit l'option choisie, sont admissibles à la formation menant au certificat de maturité spécialisée.

2 Les porteurs d'un certificat de culture générale d'une option qui ne correspond pas au domaine visé du certificat de maturité spécialisée sont astreints à des compléments de formation dans les disciplines en relation avec le domaine professionnel visé.

3 Le département peut fixer des conditions supplémentaires d'admission en concertation avec les écoles subséquentes.

Art. 96 Contenu de la formation

1 La formation qui conduit au certificat de maturité spécialisée comprend:

- a. des prestations complémentaires, sous forme de cours ou stages, dans le domaine professionnel choisi;
- b. un travail de maturité spécialisée dans le domaine professionnel choisi, préparé de façon personnelle;
- c. le cas échéant, les compléments de formation exigés des porteurs d'un certificat de culture générale d'une option qui ne correspond pas au domaine visé.

Le département en fixe les modalités, conformément aux règlements et directives de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP).

Art. 97 Stages pratiques

1 En principe, l'élève recherche lui-même la ou les éventuelles places de stage exigées dans le cadre des prestations complémentaires.

2 Une convention régit les relations entre l'institution, le gymnase et l'élève.

3 Les objectifs de la formation sont fixés par la convention et sont contrôlés notamment sur la base des rapports fournis par l'institution et l'élève.

Art. 98 Conditions d'obtention du titre

- 1 Pour obtenir la maturité spécialisée, l'élève doit avoir:
 - a. rempli les conditions fixées par le département relatives aux prestations complémentaires dans le domaine professionnel choisi;
 - b. obtenu au moins 4 à l'évaluation du travail de maturité spécialisée;
 - c. le cas échéant, avoir rempli les conditions fixées par le département relatives aux compléments de formation exigés des porteurs d'un certificat de culture générale d'une option qui ne correspond pas au domaine visé.
- 2 Dans les cas limites ou au vu de circonstances particulières, la conférence des maîtres peut néanmoins attribuer le titre à un élève en échec.

NOTES

NOTES

NOTES